

Le 19 Juin 2020 s'est tenue une audience du dossier de la victime **FAYCEL BARAKET** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Nabeul. Le dossier du défunt **BARRAKET** a été transmis à la chambre spécialisée de Nabeul par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 09 Mai 2018. Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur (**Maître Ouali Islam**). Il a pu accéder à la salle d'audience sans problème.

Lieu : Cour de la première instance de Nabeul

Date : 19 juin 2020, 10H à 13 H, Affaire n° 2.

Accusés :

- 1) Abdel Fateh Adib (absent).
- 2) Néji Ayedi (absent).
- 3) Mohamed Kabous(absent).
- 4) Abdelkarim Zamaali (absent).
- 5) Foued Krayet(absent).
- 6) Kilani Jazi (absent).
- 7) Mohsen Nouredine (absent).
- 8) Abdelmajid Elheni (absent).
- 9) Mounir Boufayed (absent).
- 10) Ahmed Jenhani (absent).
- 11) Mohamed ben Youssef (absent).
- 12) Chokri El Hawari (absent).
- 13) Karim El Nasri (absent).
- 14) Hssan Ben Abdallah (Présent).
- 15) Mustapha Badr Eddin (absent).
- 16) Nouredine Karim (Présent).
- 17) Abdalhha Kallel (absent).
- 18) Zine El Abidine Ben Ali (absent).
- 19) Sadak Sassi (Présent).
- 20) Abdelsatar Halab (Présent).
- 21) Sadak Chaaban (absent).
- 22) Bechir Takari(Présent).
- 23) Ahmed Elwedrni (Présent).
- 24) Fathi Abdelnadher (Présent).
- 25) Salem El Mekki (absent).
- 26) Mohamed Eljrai (Présent).
- 27) Kamal Morjen (absent).
- 28) Mehrzia Ayed (absent).
- 29) Hamed Mlika (absent).
- 30) Rafik Kacem (absent).

- 31) Chedli Boukhriss (Présent).**
- 32) Mokhtar fekii (Présent).**
- 33) Hammadi Channoufi (absent).**

Résumé des faits : Faycel Barraket, militant et activiste au sein du mouvement islamiste, a été victime de torture en 1991, et il a été assassiné le 8 octobre 1991, dont les auteurs présumés seraient des policiers du poste de police de Manzel Bouzelfa, gouvernorat de Nabeul.

Charges :

- **Homicide volontaire**
- **Torture (101bis)**
- **Séquestration**
- **Complicité (32CP)**

Atmosphère générale

Le Tribunal était normalement accessible. Il y'a un papier sur la porte de la salle indique qu'il y a une audience spéciale en justice transitionnelle.

Pour la première fois depuis ma surveillance dans les affaires de la justice transitionnelle, j'ai constaté qu'il y'avait un nombre important de gens dans la salle, et aussi un nombre important d'avocats.

L'audience s'est déroulée dans une atmosphère tendue en raison de la présence d'un nombre important d'accusées.

Les conditions sont acceptables, surtout avec l'installation d'équipements sonores (micro, télévision...), l'audition de la Présidente de la cour et des accusées est devenue impeccable.

Déroulé de l'audience

L'audience a commencé avec un retard d'une heure. La Présidente de la chambre a procédé à la lecture de l'acte de l'accusation, puis appelé les accusées.

Il y a un nombre important des accusées qui sont présent les suivants :

- **Noureddine Karim**
- **Sadok Sassi (chirurgien)**
- **Abdelsatar Halab**
- **Bechir Takari (ancien ministre de la justice)**
- **Ahmed Elwedrni**
- **Mohamed Eljrai**
- **Fathi Abdelnadher**
- **Chedli Boukhriss**
- **Mokhtar fekii**
- **Hssan Ben Abdallah**

La cour a annoncé la mort de l'accusée « **Ahmed Jenhani** », le 17 Avril 2016, et la mort de l'accusée « **Zine El Abidin Ben Ali** », le 19 septembre 2019.

La cour elle aussi précisé que des mandats d'amener pour plusieurs accusées ne sont pas encore prêtes.

Maître Azer Zin Elabidin et Maître EL Fekii , ont demandé de retarder l'affaire pour apporter son mandataire « **Kamel morjen** ».

Maître Anis Elgrasi, a demandé de retarder l'affaire pour apporter son mandataire « **Salem El Mekki**».

La cour a interrogé **Hssan Ben Abdallah, Chedli Boukhriss (Ancien Procureur de la République), Mokhtar Fekii (Ancien juge d'instruction au bureau n° 3 à la cour de la première instance de Grombalia), et Sadak Sassi (Médecin légal dans l'affaire du Faycel Barraket).**

Pour **Mokhtar Fekii (Ancien juge d'instruction au bureau n° 3 à la cour de la première instance de Grombalia)**, a demandé son interrogation seule dans la cabine.

Maître Khouloud Saidi, a plaidé en précisant que la réaction de son mandataire est normale et qu'elle ne peut pas construire un crime.

Fathi Abdelnadher, Bechir Takkari, Sadok Sassi ont demandé la désignation d'un avocat.

Observations générales

L'audience s'est déroulée dans une atmosphère chargée et dans une salle pleine.

L'installation d'équipements sonores (micro, télévision...), ont amélioré l'audition de la Présidente de la cour et des accusés présents.